

AGROÉCOLOGIE :

INNOVER POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DURABLES

RESUME
EXECUTIF



ATI
SOVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

NOVEMBRE | 2018

Qui tire profit? 2018



DOCUMENT D'INFORMATION
POUR LA PRISE DE DÉCISIONS
/ RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la série 'Qui tire profit?'

RESUME
EXECUTIF

POURQUOI L'INNOVATION EST-ELLE UN IMPÉRATIF ?

Il existe un consensus international sur les défis, sans précédent et urgents, auxquels le monde est confronté au XXI^e siècle, tels que la faim, l'érosion des moyens de subsistance des petits producteurs et des travailleurs, ruraux et urbains, hommes et femmes, de l'agriculture et de l'alimentation, les maladies liées à l'alimentation, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation environnementale et le changement climatique. Il est également reconnu dans le monde entier que ces conséquences intimement liées de nos systèmes agricoles et alimentaires actuels, et en particulier de l'industrie agro-alimentaire et du modèle d'agriculture intensive à haut niveau d'intrants dominants, affectent la santé de l'environnement et des êtres humains. Elles constituent une grave menace pour la réalisation du droit humain à une alimentation et une nutrition adéquates, particulièrement pour les populations vulnérables. Il est devenu évident que notre monde ne peut plus se permettre une approche de *statu quo*. Un changement de paradigme dans les systèmes agricoles et alimentaires est nécessaire.

QUELLE VISION DE L'INNOVATION ? LA NÉCESSITÉ DE DÉFINIR DES DIMENSIONS CLÉS POUR ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INNOVATIONS

Le discours sur l'innovation, comme moyen de sortir de la crise alimentaire, environnementale et climatique mondiale, se renforce dans divers espaces de gouvernance mondiale, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture, couvrant souvent à la fois l'agroécologie

et la biotechnologie parmi les "approches pour des systèmes agricoles et alimentaires durables". Il est donc essentiel de reconnaître qu'il existe des visions radicalement divergentes pour faire face aux crises mondiales et pour définir et mettre en œuvre des processus et produits innovants. L'innovation n'est pas un but en soi et ne doit pas se limiter à la technologie ou à la productivité. Elle doit avoir une perspective holistique et multidisciplinaire qui englobe les processus sociaux, économiques, culturels, environnementaux et politiques, et avoir un impact positif sur la vie des petits producteurs d'aliments, des travailleurs et de leurs communautés, hommes et femmes. De plus, innover pour transformer ces systèmes ne consiste pas nécessairement à introduire des innovations nouvelles, révolutionnaires ou perturbatrices, ainsi que de nouveaux besoins, marchés et espaces d'application. L'adaptation ou l'évolution, l'amélioration substantielle et/ou l'expansion de techniques et pratiques déjà existantes sont aussi des approches innovatrices.

Il est crucial que les décideurs, les producteurs d'aliments et autres acteurs, hommes et femmes, se posent les bonnes questions pour guider leurs choix. En ce sens, nous présentons un ensemble non exhaustif de 13 critères d'évaluation de base interconnectés qui serviront de cadre objectif et complet pour mieux évaluer et sélectionner une innovation. Pour qu'une innovation soit considérée comme socialement, culturellement, écologiquement, politiquement et économiquement acceptable, elle doit prendre en compte et remplir au moins la plupart, sinon la totalité, de ces critères. Il convient de fixer une exigence minimale, car les critères de choix sélectifs ne permettent pas une évaluation équitable, fiable et concluante.

AGROÉCOLOGIE :

INNOVER POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DURABLES

DIMENSIONS	CRITÈRES CLÉS	INDICATEURS
Sociales, économiques et institutionnelles	Gouvernance participative	i) responsabilité, transparence, prévisibilité, information et primauté du droit ; ii) participation des citoyens à la prise de décisions, aux pratiques de gestion des ressources naturelles d'une manière équitable et durable et au processus de suivi et d'évaluation ; iii) inclusion d'approches et de processus ascendants, en particulier pour la création du savoir ; iv) rôle important accordé aux plus vulnérables et marginalisés, notamment les petits producteurs, travailleurs, peuples autochtones, pauvres urbains, femmes et jeunes.
	Justice sociale et économique	i) renforcer l'inclusion économique et la cohésion sociale ; ii) améliorer les moyens de subsistance et réduire activement les inégalités ; iii) en particulier, encourager et consolider les relations et la solidarité entre les générations et les zones rurales et urbaines ; iv) soutenir les modèles sociaux et publics de propriété qui profitent à tous, encourager la collaboration et les droits intellectuels libres en commun ; v) promouvoir la solidarité de l'économie et le lien entre producteurs et consommateurs, hommes et femmes, par des marchés justes et durables ; préserver et promouvoir le patrimoine culturel.
	Eradication de la faim	i) assurer à l'avenir un approvisionnement alimentaire suffisant et l'égalité d'accès pour répondre aux besoins de la population mondiale ; ii) renforcer l'autosuffisance alimentaire.
	Santé, nutrition et sécurité sanitaire	i) consommation d'aliments diversifiés, nutritifs et sûrs pour une alimentation saine, diversifiée, culturellement appropriée et durable ; ii) information transparente sur les risques et les avantages pour la santé associés aux différents types d'aliments et modes de consommation ; iii) diminution des maladies non transmissibles liées à l'alimentation ; iv) reconnaissance de la médecine traditionnelle.
	Avantages pour les petits producteurs de denrées alimentaires et pour les travailleurs	i) création de nouvelles possibilités d'emploi décent, en particulier dans les zones rurales ; travail digne et sûr ; ii) conditions de vie dignes ; amélioration et respect des droits des travailleurs et travailleuses ; iii) revenu équitable ; iv) accès aux ressources naturelles, aux infrastructures, aux marchés et aux informations ; v) participation effective au processus décisionnel ; vi) effets positifs pour leurs communautés ; vii) reconnaissance et conservation de leurs savoirs ; viii) emplois des jeunes ; ix) limitation ou inversement de l'exode rural.
	Justice de genre et diversité	i) reconnaissance et valorisation du travail productif et reproductif des femmes ; ii) égalité des droits et accès aux ressources ; iii) participation effective à la prise de décision et soutien au leadership des femmes ; iv) éradication de toutes les formes de violence et d'oppression envers les femmes ; v) respect des droits sexuels et de la santé reproductive.
Environnementales	Efficacité	i) minimiser les pertes et les déchets alimentaires ; ii) minimiser le transport impliqué dans la production et la distribution des aliments et les impacts environnementaux associés au moyen de systèmes alimentaires localisés ou relocalisés.
	Justice énergétique	i) examiner les systèmes et les types de production, de distribution et de consommation d'énergie pour créer, déployer et exploiter l'innovation ; ii) minimiser les impacts sociaux et environnementaux de l'énergie ; iii) recycler les produits potentiels à d'autres fins ; iv) assurer un accès équitable et suffisant à une énergie produite de façon durable aux plus vulnérables et marginalisés ; v) assurer la propriété communautaire ou sociale de l'énergie.
	Justice environnementale	i) prendre en compte les impacts à court et à long terme sur l'environnement (sols, eau, air, terre, forêts et autres biens naturels) de l'utilisation d'une innovation, pendant et après sa durée de vie ; ii) capacité à préserver la biodiversité et l'eau ; iii) inclusion des aspects sociaux de l'innovation dans la production alimentaire et problèmes des travailleurs agricoles migrants.
	Justice climatique	i) s'attaquer aux causes profondes du changement climatique sur la base de modèles agricoles ; ii) s'adapter au changement climatique ; iii) renforcer la résilience face aux chocs futurs et soutenir les communautés ; iv) renforcer l'autonomie pour la reconstruction après les chocs ; v) atténuation du changement climatique grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les modèles agricoles et alimentaires actuels.
Processus de mise en œuvre	Disponibilité et accessibilité	i) permettre l'accès à tous les individus et institutions à travers les échelles et les zones géographiques ; ii) prendre en considération et réduire les ressources financières et non financières nécessaires pour créer, promouvoir et distribuer, ainsi que pour reproduire, acheter, participer ou utiliser l'innovation ; iii) éviter un fardeau financier excessif pour les utilisateurs.
	Facilité d'utilisation et durabilité dans le temps	i) simplicité, facilité et durée de l'adoption, de l'utilisation et de la reproduction ; ii) quantité de formation ou de transmission d'information requise pour que les utilisateurs finaux puissent utiliser efficacement l'innovation ; iii) efficacité à accomplir la tâche prévue à court et à long terme, et capacité des utilisateurs à maintenir l'innovation sans soutien externe ; iv) correspondance aux besoins, circonstances et culture des petits producteurs et productrices alimentaires et des communautés.
	Évolutivité	capacité de parvenir à une adoption généralisée à travers les échelles et les zones géographiques, avec un impact positif.

RESUME EXECUTIF

SUITE

POURQUOI L'AGROÉCOLOGIE EST L'APPROCHE INNOVANTE À SOUTENIR

L'agroécologie est de plus en plus largement reconnue et promue par les Etats et les institutions internationales comme l'approche indispensable pour sortir de la crise des systèmes agricoles et alimentaires. Une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social, il s'agit d'un concept vivant qui continue d'innover et de s'adapter aux réalités diverses et uniques. Elle s'appuie sur les dimensions sociales, économiques, politiques et écologiques et les intègre aux savoirs et pratiques ancestrales et coutumières des paysans, des peuples autochtones et des autres petits producteurs d'aliments, hommes et femmes. Elle inclut une vision à long terme et va au-delà de la production agricole pour englober et transformer l'ensemble du système alimentaire. Quatre décennies de preuves scientifiques sur les technologies, innovations et pratiques agroécologiques montrent que les solutions aux grands défis actuels de l'alimentation et de l'agriculture sont à notre portée et ont été développées et testées depuis des millénaires par les peuples autochtones, les paysans, les pasteurs, les artisans-pêcheurs, les habitants des forêts et autres petits producteurs d'aliments, hommes et femmes. Ce sont les gardiens de milliers d'années de recherche, de création, d'amélioration et d'échange de savoirs et de compétences pour produire des aliments, des vêtements, des médicaments, des semences, du bétail et autres.

L'agroécologie offre de multiples avantages, en particulier dans les domaines suivants: assurer des rendements stables et lutter contre la faim ; relier l'alimentation aux territoires ; la nutrition, la santé et des moyens de subsistance durables ; la préservation et le partage de la diversité culturelle et des savoirs ; la transparence et l'accès à l'information ; le rôle central des femmes rurales ; la restauration des écosystèmes, de la santé des sols et la préservation de la biodiversité ; la conservation et le renouvellement des ressources génétiques ; stopper le changement climatique; la résilience aux conflits et aux catastrophes écologiques.

Les innovations et pratiques agroécologiques sont techniquement réalisables, abordables, politiquement, socialement et culturellement acceptables, adaptées localement et respectueuses de l'environnement, répondant ainsi aux principaux critères d'évaluation des innovations définis dans le Chapitre 1 de ce document.

Les mouvements paysans ont identifié huit facteurs clés du processus de passage à l'échelle supérieure de l'agroécologie : (1) la reconnaissance d'une crise qui motive la recherche d'alternatives, (2) l'organisation sociale, (3) les processus d'apprentissage constructivistes, (4) les pratiques agroécologiques efficaces, (5) les discours mobilisateurs, (6) les alliés extérieurs, (7) les marchés favorables et (8) les politiques favorables. Enfin, l'agroécologie est l'un des piliers de la souveraineté alimentaire et doit être considérée dans le cadre d'un changement de paradigme majeur dans notre façon de voir, de gérer et d'innover nos systèmes agricoles et alimentaires. La souveraineté alimentaire

inclut le droit de tous les peuples, nations et états de définir leurs propres systèmes d'alimentation, d'agriculture, d'élevage et de pêche, et d'élaborer des politiques sur la façon dont les aliments sont produits, distribués et consommés. Elle considère l'alimentation, l'agriculture, les écosystèmes et les cultures comme intrinsèquement liés et couvre un spectre de réorganisation socio-économique qui touche aux modes de vie, aux paradigmes de développement et à la géopolitique. Pour cette raison, sa pertinence va bien au-delà de l'alimentation vers l'avenir même des sociétés et la survie de la planète.

DES INNOVATIONS QUI AGGRAVENT LA CRISE AGROALIMENTAIRE

La reconnaissance internationale croissante de l'agroécologie a conduit à de multiples réinterprétations de ce concept par différents acteurs et groupes d'intérêt, dans le cadre de leur vision de l'avenir de l'alimentation qui cherche soit à se conformer au système alimentaire et agricole industriel dominant, soit à le transformer radicalement. En ce sens, les fausses solutions présentées comme des approches novatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables, telles que l'"agriculture intelligente face au climat" et l'intensification durable, comportent le risque que le terme "agroécologie" soit utilisé à mauvais escient dans le but de servir des intérêts spécifiques qui ne sont pas nécessairement cohérents avec ses principes et ses objectifs initiaux. De pair avec la numérisation et autres technologies, elles compromettent la capacité de millions de petits producteurs d'aliments et de leurs communautés de produire et d'avoir accès à une alimentation suffisante, diversifiée et saine dans un environnement durable. Elles ne répondent pas à une exigence minimale qui assurerait leur durabilité, et sont destinées à maintenir la société sur la voie du *statu quo* et à de lourds impacts sociaux et environnementaux. Enfin, il est nécessaire de clarifier que l'agroécologie et l'agriculture industrielle ne sont pas des concepts ni des pratiques interchangeables et ne peuvent coexister. Elles représentent deux visions fondamentalement différentes du développement et du bien-être.

LA VOIE À SUIVRE : RECOMMANDATIONS POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES INNOVATIONS À SOUTENIR

Dans le tableau "Déployer l'agroécologie: Défis et recommandations de politiques publiques", nous identifions, d'une part, les diverses barrières et défis pratiques, idéologiques, économiques et politiques qui ralentissent ou bloquent l'expansion de l'agroécologie à différents niveaux. D'autre part, nous proposons une série de recommandations destinées aux gouvernements et décideurs, avec l'appui des organisations intergouvernementales, en particulier la FAO. Ces recommandations visent à orienter la formulation de politiques publiques solides afin de s'attaquer aux obstacles et mettre en place un cadre politique favorable pour libérer le pouvoir transformateur de l'agroécologie et progresser vers la réalisation de la souveraineté alimentaire et des systèmes agricoles et alimentaires durables.

AGROÉCOLOGIE :

INNOVER POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DURABLES

DÉPLOYER L'AGROÉCOLOGIE: DÉFIS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

DÉFIS	RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES
<p>Des visions divergentes sur les “ approches innovantes ” pour des systèmes agricoles et alimentaires durables</p>	<p>Élaborer un cadre pour évaluer la durabilité des innovations et les sélectionner.</p> <p>1.1 Évaluer et surveiller les nouvelles technologies et le transfert de technologies du secteur privé et leur impact sur la souveraineté alimentaire.</p>
<p>Les agriculteurs familiaux doivent être les protagonistes de l'innovation</p> <p>Priorité aux besoins des plus vulnérables et marginalisés</p> <p>>> Créer un cadre favorable et assurer une gouvernance inclusive</p>	<p>3.1 Assurer la cohérence des politiques entre les secteurs et a human rights-based approach et une approche basée sur les droits humains.</p> <p>3.2 Mettre en place des mécanismes de participation effective des organisations de la société civile en tant que titulaires de droits et principaux protagonistes de l'innovation - en particulier les petits producteurs, la population urbaine appauvrie en situation d'insécurité alimentaire et les autres groupes marginalisés - à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques.</p> <p>1.2 Intégrer l'agroécologie des paysans, des agriculteurs familiaux et des autres petits producteurs d'aliments, hommes et femmes, dans les politiques et programmes agricoles régionaux et nationaux.</p>
<p>Nécessité de protéger et de renforcer les petits producteurs d'aliments et les travailleurs agroalimentaires</p> <p>Insécurité foncière et manque d'accès aux biens naturels</p> <p>>> Sécuriser les droits des peuples, les territoires et l'accès aux biens communs</p> <p><i>Instruments juridiques clés qui renforcent la souveraineté alimentaire, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité: Directives sur le droit à l'alimentation, Déclaration ONU sur les droits des peuples autochtones, Directives pour la pêche à petite échelle, Directives foncières, TIRPAA, Traité Contraignant ONU sur les Entreprises, Déclaration ONU sur les droits des paysans</i></p>	<p>2.1 Éviter, prévenir, protéger et/ou remédier à la violence, à la discrimination, à la marginalisation et aux conditions de travail indécentes infligées aux petits producteurs et travailleurs par les entreprises, les propriétaires terriens, les gouvernements et les individus.</p> <p>2.2 Assurer un accès équitable aux services essentiels.</p> <p>2.3 Privilégier et stimuler l'investissement public dans l'innovation et l'adaptation des agricultures paysannes et familiales, en fonction de leurs besoins, cultures et traditions spécifiques.</p> <p>4.1 Garantir les droits collectifs, le contrôle et l'accès aux biens communs des petits producteurs d'aliments. Procéder à des réformes foncières intégrales.</p> <p>4.2 S'opposer à l'accapement des terres, à la production industrielle à grande échelle, aux investissements spéculatifs, à la financiarisation des marchés des matières premières et aux industries extractives.</p> <p>4.3 Mettre fin aux expulsions forcées et aux violations des droits humains et garantir la protection des défenseurs des territoires et des droits des peuples.</p> <p>4.4 Élaborer des politiques d'aménagement du territoire qui introduisent progressivement des réglementations visant à limiter la perte de terres agricoles au profit de l'urbanisation.</p> <p>4.5 Mettre en oeuvre les instruments internationaux existants et voter en faveur de ceux qui sont actuellement soumis pour adoption.</p>
<p>Manque de reconnaissance du travail productif et reproductif des femmes ; violence et inégalités</p> <p>>> Justice de genre et droits des femmes</p>	<p>5.1 Garantir aux femmes l'accès et le contrôle de la terre, des territoires, de l'eau et des semences; des conditions de travail sûres et dignes ; le contrôle des revenus ; l'accès à la formation et à l'information ; et un accès direct aux marchés. Mettre en oeuvre la Recommandation générale 34 de la CEDAW.</p> <p>5.2 Garantir l'autonomie des femmes, leur droit à prendre leurs propres décisions et à participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les organes de décision ; promouvoir et renforcer le leadership des femmes.</p>
<p>Assurer le relais générationnel dans les zones rurales</p> <p>Renforcer les liens entre les zones rurales et urbaines</p> <p>>> Droits des jeunes et des générations futures</p>	<p>6.1 Aider les jeunes à accéder à la terre et à reprendre ou créer de nouvelles exploitations agricoles ; améliorer les infrastructures physiques et sociales, en particulier l'accès aux technologies de l'information et des communications.</p> <p>6.2 Assurer une participation effective des jeunes aux processus de prise de décision à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques et toutes les étapes du processus de développement des nouvelles technologies.</p>

RESUME EXECUTIF

SUITE

DÉFIS

Perception de l'agroécologie comme non compétitive et archaïque

Nécessité de financer la recherche adaptée et le renforcement des capacités en agroécologie

Nécessité d'une démarche holistique et multidisciplinaire

>> *Co-création et diffusion des savoirs*

Des politiques internationales biaisées en matière d'agriculture, de commerce et d'investissement

Distorsion des marchés

Forte influence des corporations agroalimentaires concentrées

Impacts sociaux et environnementaux négatifs des chaînes alimentaires mondiales

Nécessité de rendre visibles et renforcer les marchés territoriaux

>> *Relier les systèmes alimentaires aux territoires, favoriser l'économie solidaire*

Forte empreinte écologique et climatique de l'industrie agroalimentaire industrielle à haut niveau d'intrants

Seulement 12 ans pour apporter les changements nécessaires pour que le réchauffement climatique soit maintenu à un maximum de 1,5°C

>> *Préservation de l'environnement et de la biodiversité et lutte contre le changement climatique*

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

7.1 Renforcer les savoirs locaux existants, la recherche menée par les agriculteurs familiaux et le renforcement des capacités ; co-création de savoirs et recherche participative ; intégrer l'agroécologie dans les systèmes nationaux de recherche et dans les programmes d'enseignement formel et informel. Soutenir les processus *Campesino a Campesino* (de paysan à paysan) pour stimuler leur innovation agricole et le partage des résultats.

7.2 Établir et renforcer la base de données probantes sur l'agroécologie et ses multiples avantages pour parvenir à la souveraineté alimentaire et à des systèmes agricoles et alimentaires durables, par la collecte et la diffusion de données, en particulier afin de permettre la prise de décisions.

8.1 Combler le manque de données quantitatives et qualitatives sur les marchés territoriaux afin d'assurer un suivi efficace des *Recommandations du CSA* *Etablir un lien entre les petits exploitants et les marchés* et des politiques publiques solides.

8.2 Limiter graduellement le commerce international et l'inclusion des produits alimentaires dans les accords commerciaux et la protection des investissements, tout en donnant la priorité à la production destinée à la consommation intérieure et à l'autosuffisance alimentaire ; développer et protéger les marchés territoriaux par des réglementations plus strictes et une application *antitrust* pour prévenir la concurrence déloyale.

8.3 Rediriger les subventions vers et renforcer les marchés territoriaux formels et informels, les coopératives agroécologiques et les mécanismes d'échange et de troc.

8.4 Mettre en œuvre des politiques de marchés publics qui favorisent la production agroécologique et alimentaire locale ; soutenir la garantie participative et d'autres systèmes de certification accessibles.

8.5 Encourager et informer sur les systèmes alimentaires sains, diversifiés, nutritifs, locaux et régionaux ; soutenir le développement, l'approbation et le suivi des *Directives du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition.*

9.1 Éliminer la production de l'agriculture industrielle destructrice, des biocarburants et des aliments pour animaux et rediriger les politiques, et les subventions qui la soutiennent vers les techniques, innovations et pratiques agroécologiques et la transition vers l'agroécologie.

9.2 Promouvoir des systèmes et des pratiques d'innovation locaux ascendants, dirigés par les agriculteurs familiaux afin de renforcer le rôle fondamental de l'agroécologie dans la conservation de la biodiversité.

9.3 Protéger les systèmes semenciers des paysans et des paysannes de la privatisation des biens naturels par les droits de propriété intellectuelle ; garantir leur droit collectif à conserver, sélectionner et échanger leurs semences, continuant ainsi à générer des myriades de races de plantes cultivées et d'animaux.

9.4 Protéger, investir et développer l'agriculture agroécologique à petite échelle, qui est essentielle pour réduire les émissions de carbone provenant de l'agriculture.

9.5 Faire évoluer les politiques des systèmes de compensation carbone vers de véritables pratiques agroécologiques des petits producteurs, qui aident les communautés à s'adapter et à atténuer le changement climatique, ainsi qu'à renforcer leur capacité de résilience aux chocs futurs.

9.6 Privilégier l'autodétermination, l'autonomie locale et l'aide entre les personnes. Lorsque l'aide alimentaire est nécessaire, elle devrait être gérée de manière à soutenir l'agriculture nationale et les économies alimentaires locales.

AGROÉCOLOGIE :

INNOVER POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

TECHNIQUES, INNOVATIONS ET PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

AU NIVEAU DES CHAMPS, DES FERMES ET DU PAYSAGE, UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES, FONDÉES SUR LA DIVERSIFICATION DES SYSTÈMES ET DES PRODUITS SONT CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS STRATÉGIQUES POUR ASSURER LA SURVIE DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES.



PAYSANS, AGRICULTEURS FAMILIAUX ET AUTRES PETITS PRODUCTEURS D'ALIMENTS, HOMMES ET FEMMES :

- > DIVERSIFICATION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES, DES SEMENCES LOCALES ET DES RACES ANIMALES ;
- > INTÉGRATION DES CULTURES, DES ARBRES, DU BÉTAIL, DU POISSON ;
- > AGRO-SYLVO-FORESTERIE ET AGRO-SYLVO-PASTORALISME ;
- > RÉDUCTION AU MINIMUM DE L'UTILISATION ET LA DÉPENDANCE DES RESSOURCES EXTERNES NON RENOUVELABLES, NOTAMMENT LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'ÉNERGIE PROVENANT DES COMBUSTIBLES FOSSILES ;
- > UTILISATION DE FUMIER ET COMPOSTAGE ;
- > SÉCHAGE ET CONSERVATION DES ALIMENTS PAR ÉNERGIE SOLAIRE ;
- > SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES.



PÊCHE TRADITIONNELLE, ARTISANALE OU À PETITE ÉCHELLE :

- > GESTION COMMUNAUTAIRE POUR CONSERVER ET RÉGÉNÉRER LES POPULATIONS DE POISSONS, LES ZONES DE PÊCHE, LES RÉCIFS CORALLIENS, LES MANGROVES ET AUTRES HABITATS DES POPULATIONS DE POISSONS.



PASTORALISME TRADITIONNEL MIGRATOIRE ET TRANSFRONTALIER :

- > CONSERVATION DES PÂTURAGES ET LEUR UTILISATION POUR PRODUIRE DE LA VIANDE, DU LAIT, DES FIBRES, DU CARBURANT ET AUTRES.



HABITANTS DES FORÊTS :

- > VIVRE DE LA DIVERSITÉ DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (AUTRE QUE LE BOIS DE CONSTRUCTION) ;



PEUPLES AUTOCHTONES :

- > ACCÈS AUX BIENS NATURELS DE LEURS TERRITOIRES, EN PARTICULIER POUR LA CHASSE ET LA CUEILLETTE.



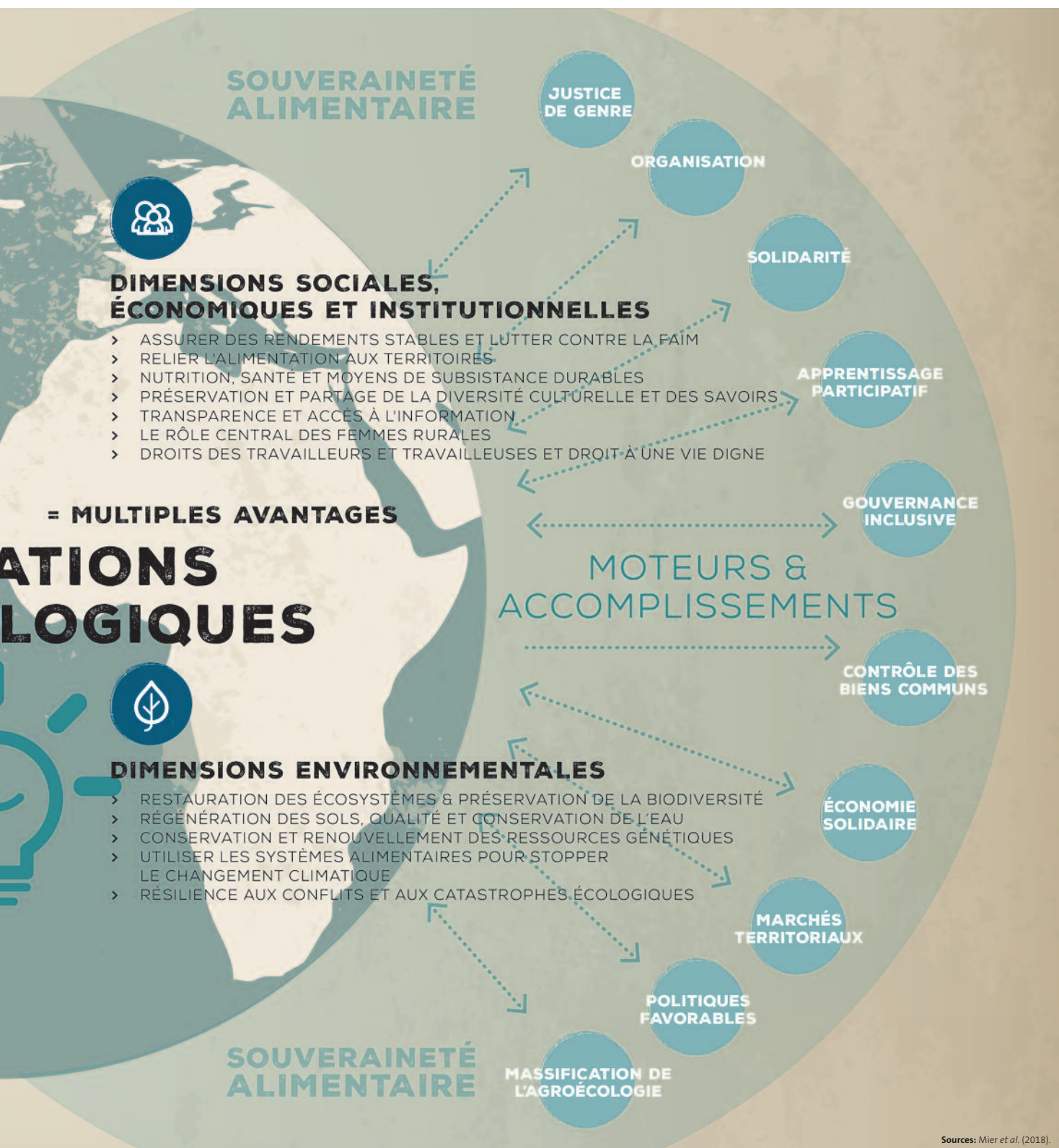
TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES :

- > RURAUX ET URBAINS.

INNOVATION
AGROÉCOLOGIQUE

RESUME EXECUTIF

SUITE



Sources: Mier et al. (2018).

AGROÉCOLOGIE :

INNOVER POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

amis de la terre international
NOVEMBRE | 2018

LES AMIS DE LA TERRE DANS LE MONDE



Afrique

Cameroun
Ghana
Liberia
Mali
Maurice
Mozambique
Nigeria
Sierra Leone
Afrique du Sud
Swaziland
Tanzanie
Togo
Tunisie
Ouganda

Asie-Pacifique

Australie
Bangladesh
Indonésie
Japon
Malaisie
Népal
Nouvelle-Zélande
Palestine
Papouasie-Nouvelle
Guinée
Philippines
Corée du Sud
Sri Lanka
Timor oriental

Europe

Autriche
Belgique (*Flandre*)
Belgique (*Wallonie
et Bruxelles*)
Bosnie et
Herzégovine
Bulgarie
Croatie
Chypre
République tchèque
Danemark
Angleterre, Galles
et Irlande du Nord
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Allemagne

Hongrie
Irlande
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Macédoine
(*ex République
yougoslave de*)
Malte
Pays-Bas
Norvège
Pologne
Écosse
Slovaquie
Slovénie
Espagne
Suède
Suisse
Les Jeunes Amis
de la Terre Europe

Amérique latine et Caraïbes

Argentine
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Curaçao (*Antilles*)
El Salvador
Grenade (*Antilles*)
Guatemala
Haïti
Honduras
Mexique
Paraguay
Uruguay

Amérique du Nord

Canada
États-Unis

Russie
Russie

Auteurs : Delphine Ortega-Espès. **Traduction au français :** Delphine Ortega-Espès. **Correction du texte :** Martine Ferré. **Remerciements :** Nous tenons à remercier les collègues suivants pour leurs précieuses contributions et leurs commentaires: Peter Rosset (La Via Campesina et El Colegio de la Frontera Sur, México); Lyda Fernanda Forero (Transnational Institute); Anna Korzenszky; Poppy Brunini (Red Nacional de Semillas Nativas y Criollas-Uruguay); Pablo Galeano (REDES-Amis de la Terre International); Kirtana Chandrasekaran (Amis de la Terre International); Martin Drago (Amis de la Terre International); Dipti Bhatnagar (Amis de la Terre International); Sam Cossargilbert (Amis de la Terre International); et Celia Alldrige (Amis de la Terre International). Ce rapport a été publié en novembre 2018 dans le cadre de la série 'Qui tire profit?', avec le soutien financier de Bread for the World (Brot für die Welt). Les opinions et points de vue exprimés dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des Amis de la Terre International. **Conception et mise**

en page : www.onehemisphere.se Photo de couverture : © ATI / Jason Taylor Pg 12/14: © Luis Molinero / Freepik; © Vector pro; © Kstudija; © Teles2.

www.foei.org/fr

mobiliser résister transformer

Les Amis de la Terre International
Secrétariat
P.O.Box 19199, 1000 GD Amsterdam
les Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)20 6221369 Fax : +31 20 639 2181
info@foei.org twitter.com/FoEint
facebook.com/foeint

 **Les Amis
de la Terre
International**